

29 MARS 2018

BUREAU DU GOURRIER

**Département de la Lozère**

Nombre de membres en exercice : 35

Nombre de membres présents : 28

Nombre de suffrages exprimés : 28

**VOTE :**

Pour : 28

Contre : 0

Abstentions : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL  
DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DU LOT AMONT  
ET DU BASSIN DU DOURDOU DE CONQUES****DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL N°17/2018****Date de la convocation du Comité syndical :** vingt et un mars deux mille dix huit**Date de la séance du Comité syndical :** vingt huit mars deux mille dix huit**Membres présents :**

M. Jacques BLANC, Président,

M. Jean-Luc AIGOUY, M. Jean-François ALBESPY, M. Jean-Pierre BARRERE, M. Francis BERGOGNE, Mme. Pierrette BONNET, M. Bernard BOURSINHAC, M. Jean-Luc CALMELLY, M. Michel CAMBALY, M. Michel CASTANIER, M. Jean-Marie CAYLA, M. Emile CHABERT, M. Jean-Pierre DELTOUR, M. Michel FALGUIERE, M. Jean-Louis FRANCES, M. Patrick GAYRARD, M. Michel GERVAIS, M. Jean-Paul ITIER, M. Claude LACAZE, M. Eric PICARD, M. Bernard PINOT, M. Zéphirin QUINTARD, M. David RODRIGUES, M. Joël RUSSERY, M. Christian SAINT-LEGER, M. Bernard SCHEUER, M. Jacques TARDIEU, M. Robert VAYSSE.

**Etaient présents à titre consultatif et sans voix délibérative :**

Mme. Suzanne BADAROUX, M. Yvan DALLE, M. Marc SCHWANDER (Trésorerie principale de Mende), M. Nicolas CHARLES (Rodez Agglomération), Mme. Virginie LE ROY (Syndicat Mixte du Bassin du Lot), M. Nicolas TEFFO (Agence de l'Eau Adour Garonne), M. Guillaume CANAR (Syndicat Mixte Lot Dourdou), M. Lionel FABRE (Syndicat Mixte Lot Dourdou), M. Vincent LOUVEAU (Syndicat mixte Lot Dourdou), .

**Secrétaire de séance :** M. Zéphirin QUINTARD**OBJET : Budgets finances – Débat d'orientation budgétaire 2018**

Les dispositions de l'article 107 de la loi NOTRe transcrites à l'article L2312-1 du CGCT imposent aux collectivités locales une délibération spécifique relative au rapport présenté par l'exécutif sur les orientations budgétaires spécifiques, les engagements pluriannuels, la structure et la gestion de la dette.

Pour les communes de plus de 10 000 habitants, les EPCI de plus de 10 000 habitants comprenant au moins une commune de 3 500 habitants, les départements, les régions et les métropoles, ce rapport comprend de plus une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs, de dépenses de personnel, de rémunération, d'avantages en nature ou encore de temps de travail.

Le syndicat mixte emploie à ce jour, quatre agents dont deux titulaires auxquels ont été confiées notamment les missions suivantes :

▪ **Budget principal**1. **L'activité des techniciens rivières :**1.1 **Technicien rivière Lot lozérien : Pierre-Etienne VIGUIER agent titulaire temps complet :**

Le programme pluriannuel de gestion (PPG) des cours d'eau du bassin versant du Lot lozérien est un outil de planification technique et financier d'actions d'entretien des rivières, défini pour une période de cinq ans. Suite au volet consultation/concertation des acteurs (élus, partenaires techniques et financiers et représentants d'usagers) effectué en 2011-2012 (questionnaires, réunions de commissions territoriales, rendez-vous individuels avec les communes) et à la finalisation de l'état des lieux, le projet de PPG a été validé à l'unanimité lors du comité syndical du Syndicat Mixte Lot Colagne du 19 novembre 2012. La première tranche de travaux a été réalisée courant 2014 2015 et la seconde de 2015 à 2017. Il est à noter qu'un premier versement des collectivités du Syndicat Mixte Lot Colagne a été réalisé en 2013 pour la mise en œuvre de la 1<sup>ère</sup> tranche du PPG et le guide du riverain, qu'un second versement est intervenu en 2015 pour la mise en œuvre de la 2<sup>ème</sup> tranche du PPG et qu'un troisième versement a eu lieu en 2017 pour

29 MARS 2018

BUREAU DU COURRIER

la mise en œuvre de la troisième tranche du PPG (participation appelée auprès des communes anciennement membres)

Il convient de prévoir au budget 2018 :

- les dépenses et recettes de fonctionnement liées, notamment au suivi des chantiers en 2018, à la sollicitation des subventions auprès des financeurs et le report des dépenses et recettes liées à l'élaboration et à la diffusion d'un guide du riverain.
- Il conviendra, le cas échéant, d'inscrire à la section d'investissement les dépenses et recettes afférentes à la 4<sup>ème</sup> tranche de travaux du PPG du Lot lozérien.

1.2 Technicien rivière Lot aveyronnais et cantalien et Dourdou de Conques : Lionel FABRE Agent titulaire temps complet :

La poursuite d'actions sur les cours d'eau et les milieux aquatiques nécessite d'entreprendre l'élaboration de Plans Pluriannuels de Gestions (PPG) sur les bassins versant du Lot aveyronnais et du Dourdou de Conques. Une phase de diagnostic lancée en priorité sur les masses d'eau prioritaires des bassins du Lot aveyronnais et du Dourdou a été menée et la rédaction du PPG est en cours.

Il convient de prévoir au budget 2018 :

- les dépenses et recettes de fonctionnement liées à la sollicitation des subventions auprès des financeurs, à la réalisation des diagnostics sur les masses d'eau prioritaires.

1.3 En raison de l'importance du territoire couvert par le Syndicat Mixte Lot Doudou depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 et conformément à la décision prise lors du Bureau du SMLD du 04.09.17 associant l'ensemble des Présidents des Communautés de communes membres du SMLD au 1<sup>er</sup> janvier 2018, le recrutement d'un nouveau technicien de rivière sera effectif à compter du 16 avril 2018 pour un contrat à durée déterminée de 1 an.

Il convient de prévoir au budget 2018 :

- les dépenses et recettes de fonctionnement liées à la sollicitation des subventions auprès des financeurs.

2. Restauration de la continuité écologique :

Par délibération n°28/2016 du 1<sup>er</sup> décembre 2016, le Comité syndical du syndicat mixte a autorisé le portage d'opérations de restauration de la continuité écologique sur le Lot lozérien, le Coulagne et la Boralde de Saint-Chély-d'Aubrac en Aveyron dans le cadre de l'Appel à projet de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne. Le montant total de l'opération est estimé à 1 311 500 €

Il convient de prévoir l'inscription des dépenses et recette de cette opération sur la section de fonctionnement du Budget principal 2018 du Syndicat.

▪ Budget annexe SAGE :

Direction/Animation du SAGE : Vincent LOUVEAU agent contractuel à temps non complet (17,5 heures) ;

Contrat de rivière : Guillaume CANAR agent contractuel à temps complet depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2015 ;

Secrétariat comptable : Valérie FAGES : mise à disposition par la commune de La Canourgue à raison de 4 heures/semaine.

- Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) est le document qui permet à l'échelle du bassin versant (Lot Amont) de définir de manière concertée un équilibre entre les différents usages de la ressource en eau pour la préserver tant dans sa quantité que dans sa qualité et de prévenir le risque inondation.

Le 2 octobre 2015, le SAGE a été adopté à l'unanimité par la Commission Locale de l'Eau (CLE) et validé par arrêté préfectoral en date du 15 décembre 2015. Cette adoption a fait suite à une large consultation de toutes les parties prenantes et à une enquête publique.

La mise en œuvre concrète du SAGE (outil de planification sur 10 ans) nécessite l'élaboration et la mise en œuvre d'un contrat de rivière (outil opérationnel du SAGE). Guillaume CANAR est plus particulièrement en charge de ce dossier.

Il convient de prévoir au budget 2018 :

- les dépenses et recettes de fonctionnement liées à la gestion administrative du syndicat et à l'animation du SAGE Lot Amont,
- les dépenses et recettes de fonctionnement liées au montage de l'outil opérationnel contrat de rivière correspondant à un temps complet.

**LE COMITE SYNDICAL,**

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE**, à l'unanimité, le rapport d'orientation budgétaire 2018.

*La présente délibération sera affichée au siège social du Syndicat mixte, publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat mixte et transmise à Monsieur le Préfet de la Lozère.*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la date d'accomplissement des mesures de publicité.*

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture, le 29 mars 2018

Pour extrait conforme  
Fait et publié à La Canourgue le 29 mars 2018

Le Président,

Le Président,

**SYNDICAT MIXTE LOT DOUÉDOU**  
**Jacques BLANC**  
*L'action publique pour les usagers de l'eau et les rivières*  
38 Trémoulis  
48500 LA CANOURGUE  
Tél. 04 66 31 95 69 / 09 75 57 91 66  
mail : contact@sml.d.fr

**Jacques BLANC**

REÇU À LA PRÉFECTURE  
DE LA LOZÈRE

29 MARS 2018

BUREAU DU COURRIER